créateur d'énergies

Comité de projet de Guenrouet du 05/11/2026

Programme du comité de projet



Présentation d’ENOÉ

Producteur **Français d’énergies renouvelables.**

3 domaines d’expertise :

Photovoltaïque

(toiture, ombrière, sol)

Agrivoltaïsme

Hydrogène vert

125 Collaborateurs

Siège social à **Marseille**

Antennes locales à **Nantes**, **Bordeaux**, **Lyon**, **Paris** et **Biarritz**

Fondée en

2019

Raccordement de la 500ème centrale en

2024



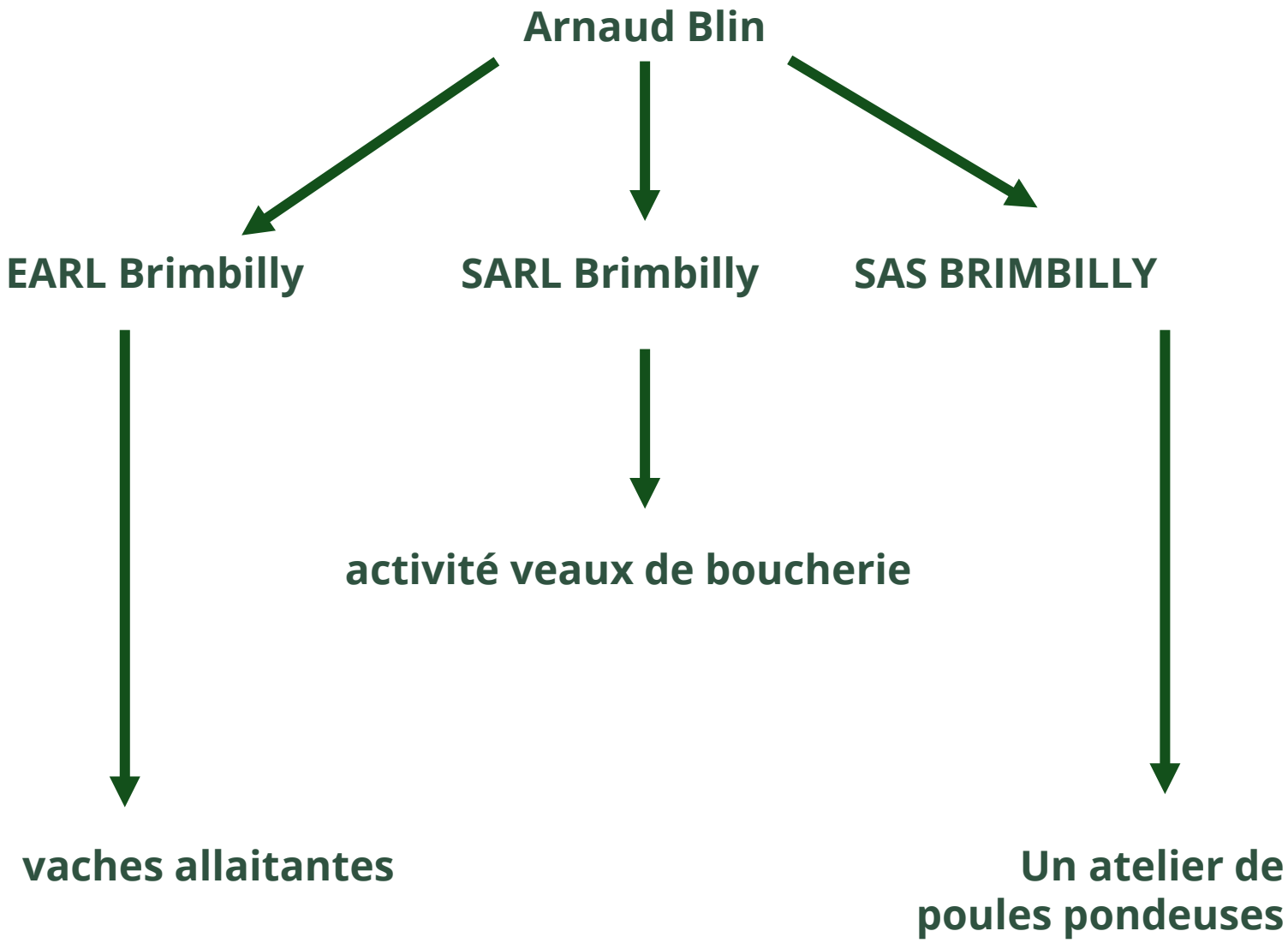
Présentation de l'exploitation agricole

M. Blin s'est installé en 2019 avec la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et est certifiée en Agriculture Biologique

L'exploitation à une surface d'environ 84 ha

Le cheptel allaitant de l'exploitation est composé de bovins croisés (Angus x Limousine) rustiques, adaptés à une présence au pâturage toute l'année.

Le troupeau est constitué de 48 Unités Gros Bétail (UGB)



Bureaux d’études impliqués sur le projet

BUREAUX D’ETUDES

Etude d’impact :
- Volet naturel : ENCIS Environnement
- Volet paysager : Anova
- Volet physique et humain : Anova

Etudes agricole :
- EPA : Artifex (SOCOTEC)
- Etude technico-économique : CEGARA

Audit Agricole :
Chambre d’Agriculture

Etude Géobiologique :
Chambre d’agriculture

Rédaction du dossier de PC :
HOCH architecte

MAITRISE D’OUVRAGE
Enoé énergie

Projet rattachée à l’agence de Nantes :
43 Quai de Malakoff
44000 Nantes

Siège social :
10 place de La Joliette
Les Docks – Atrium 10.2
CS 40612
13002 Marseille cedex 02

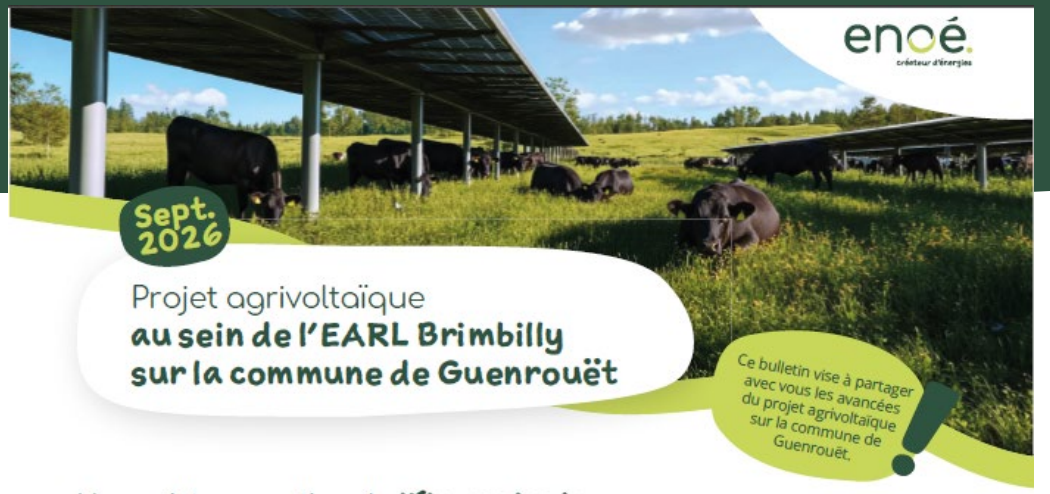
Contact :
Quentin Colleu
Chef de projet
06 59 71 95 64
quentin.colleu@enoe-energie.fr

Responsable régional :
Marius MICHENAUD
06 29 51 65 24
marius.michenaud@enoe-energie.fr

Historique des concertations effectuées

Concertation et échanges avec les acteurs du territoire :

- **Avril 2025 —** Échange avec le SDIS
- **Juin 2025 —** Première prise de contact avec la DDT
- **Novembre 2025 —** Rencontre avec la Chambre d'agriculture
- **Octobre 2026 —** Diffusion d'un bulletin d'information à destination des riverains
- **Novembre 2026 —** Permanence publique à destination des riverains & Comité de projet



Un projet au soutien de **l'élevage bovin**

Un projet agrivoltaïque est en cours de développement sur l'exploitation agricole de M. Blin, situé sur la commune de Guenrouët, à 4 km au sud-est du centre-bourg et à l'ouest du Bois de Bel-Air. Ce projet associe élevage bovin et production d'énergie solaire, dans une logique de complémentarité agricole et environnementale. Les 15 ha de prairies concernés continueront d'accueillir environ 40 bovins de race Angus-Limousine. L'objectif est de maintenir pleinement l'activité d'élevage tout en apportant des protections supplémentaires face aux aléas climatiques (offrir de l'ombrage en période de forte chaleur...) et en contribuant à la transition énergétique du territoire. L'installation agrivoltaïque permet aussi une meilleure répartition de l'eau de pluie ainsi que la préservation de la qualité des sols. Afin de garantir un projet respectueux de son environnement, une étude d'impact a été lancée afin de dresser un état des lieux complet des sensibilités du site (paysages, biodiversité, espèces faunistiques et floristiques, zones humides, usages agricoles, voisinage...).

Les étapes **du projet**

PERMANENCE D'INFORMATION

Venez échanger avec ENOE

Le 5 novembre 2026, de 16 h à 20 h, au 17 rue Champ Chaumont à Plessé, le chef de projet sera présent pour répondre à vos questions et vous présenter le projet.

Aujourd'hui

Etude d'impact environnementale — en cours

5 novembre 2026

Une permanence d'informations

40
Bovins de race Angus Limousine

2400
Foyers alimentés

Fin 2026*

Dépôt du permis de construire

2028*

Publication de l'éventuel arrêté accordant le permis de construire

2029*

Début des travaux

2030*

Mise en service de l'installation

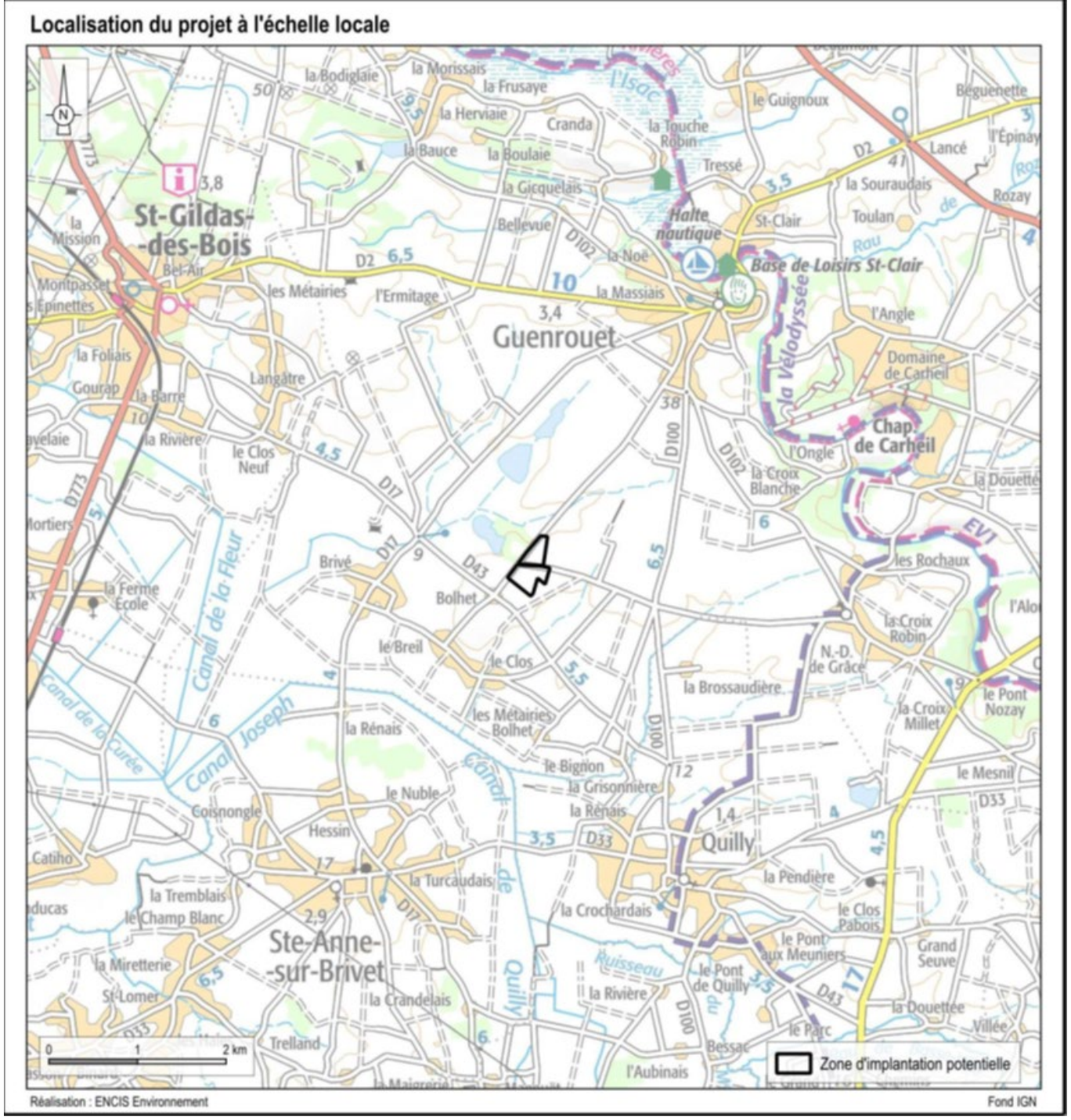
*Dates prévisionnelles

Localisation du site (échelle communale)

Localisation:

Commune de Guenrouët (44)

Lieu-dit Brimbilly

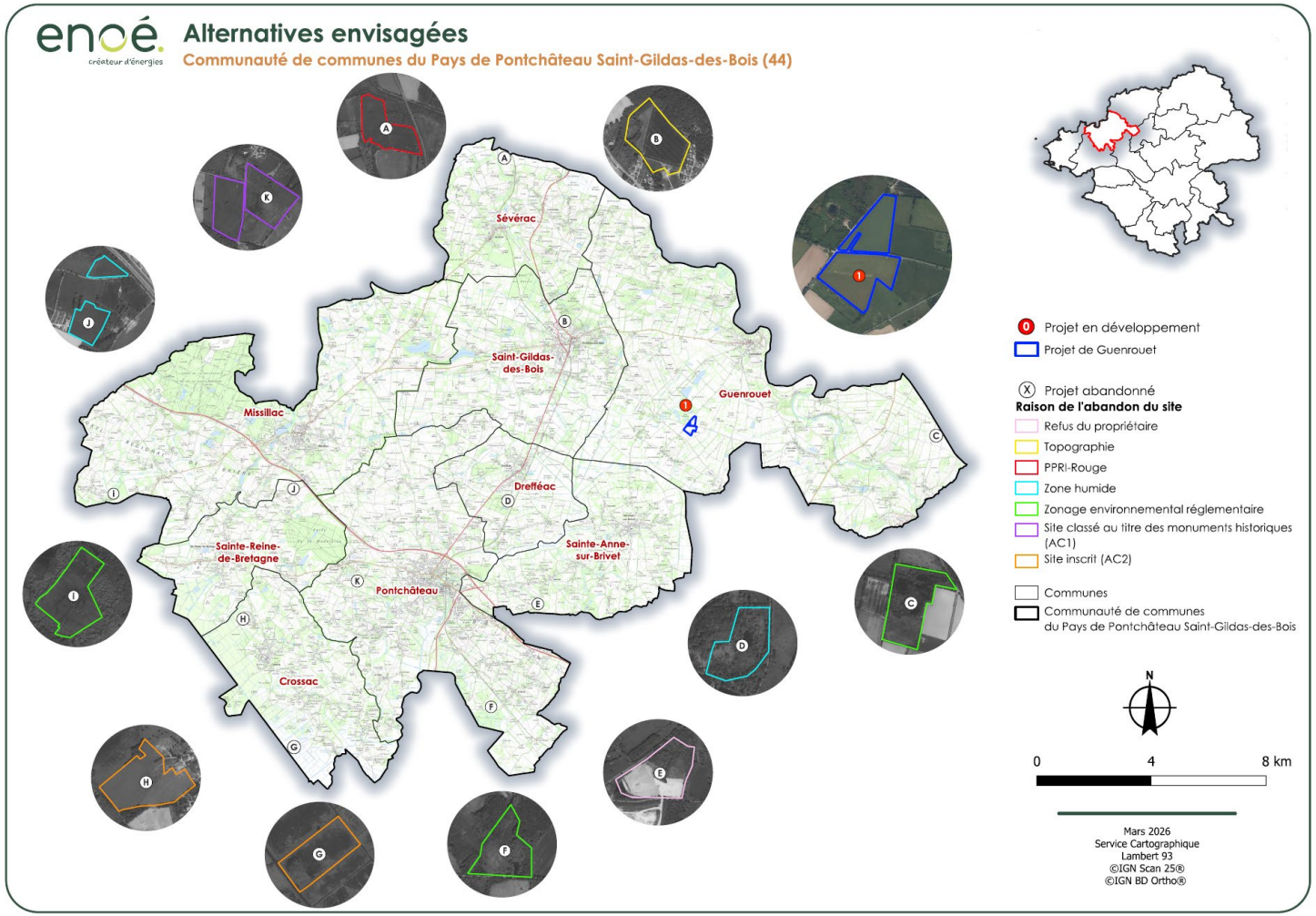


Localisation du site (échelle locale)

Parcelles :		Contenance
ZV-12		2,55 ha
ZV-13		0,14 ha
ZV-14		0,12 ha
ZV-15		4,27 ha
ZV-16		2,50 ha
ZW-1		0,66 ha
ZW-37		5,50 ha
	Total	15,74 ha



Justification du choix du site



ENOE a exploré plusieurs alternatives au sein de la communauté de communes pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol. Cependant, ces alternatives n'ont pas abouti pour les raisons détaillées dans cette cartographie.

Contexte urbanistique

Cadre local

PLU (approuvé le 13 mars 2018) : parcelles situées en zone A, dédiée à la préservation et au développement des activités agricoles.

Cadre réglementaire

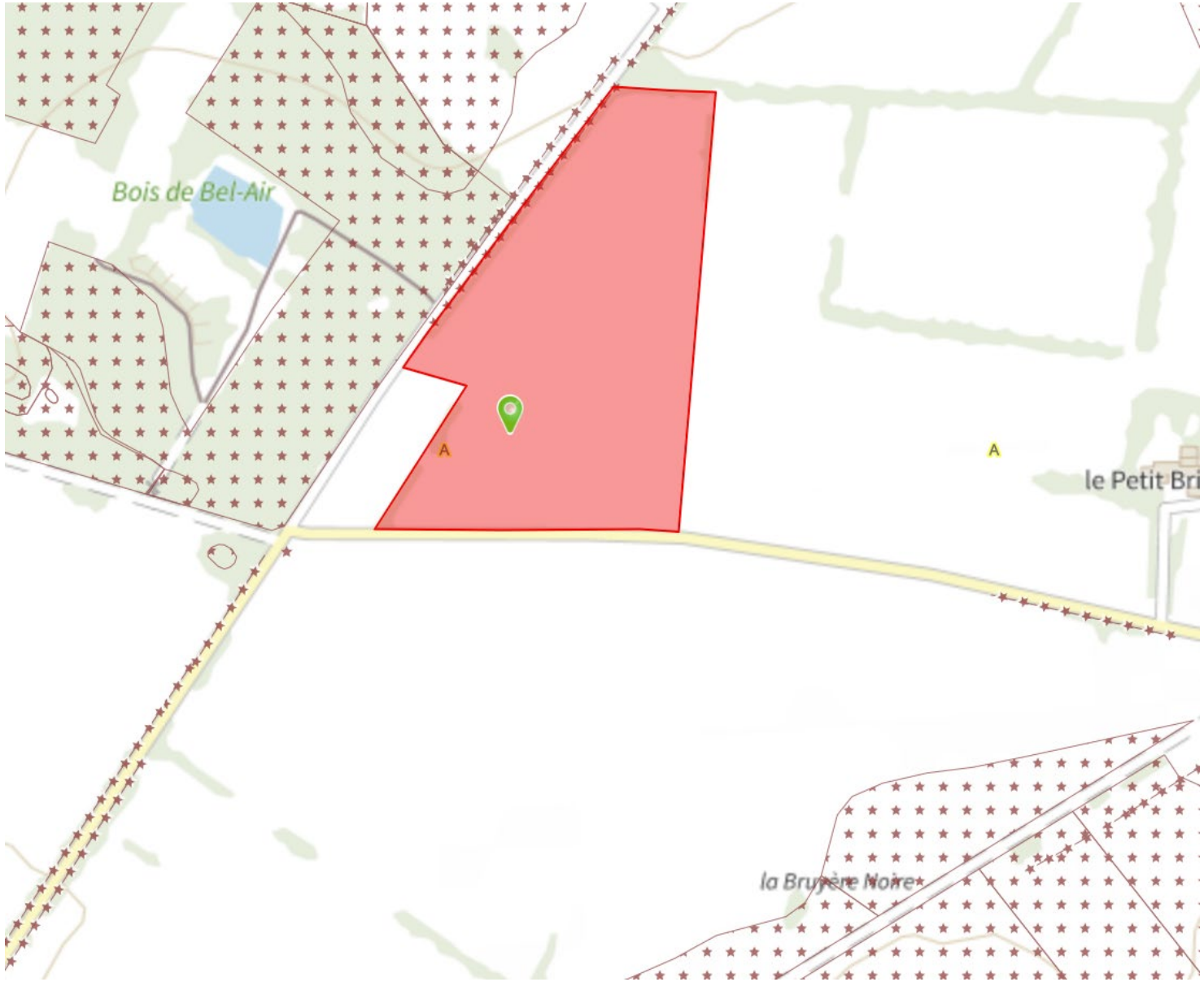
SCOT : orientations générales favorables au développement des énergies renouvelables.

DOO : compatible.

SRADDET : projet cohérent avec ses orientations.

Compatibilité du projet

Le projet est compatible avec la vocation agricole du secteur.



Descriptif du projet

Puissance : 8,25 MWc

Type : agrivoltaïsme bovin

Taille du projet clôturé : 15,28 ha

Nombre de postes : 1

Nombre de batterie BESS : 1

Nombre de portails : 2

Nombre de panneaux : 12312

Longueur piste lourde : 153 mètres

Longueur piste légère : 1259 mètres

Citerne incendie : 1 x 120m3

Durée du chantier : 10 mois

Equivalent consommation : 2400 foyers

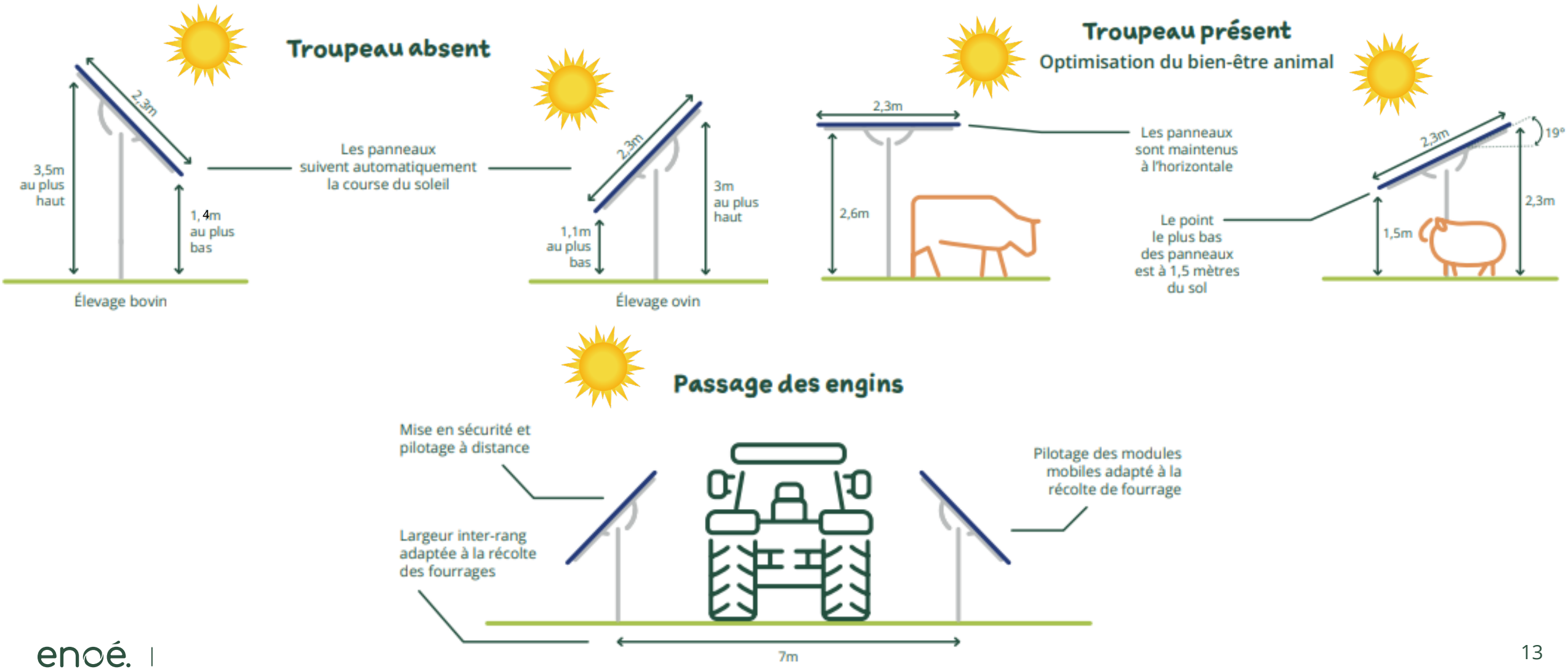


L’adaptation du projet aux besoins agricoles

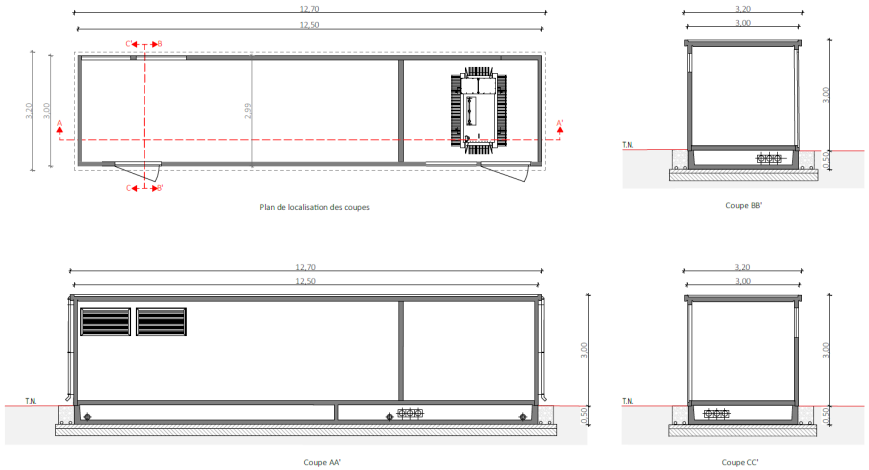
- ✓ **Les parcelles seront exploitées par M. Blin**
- ✓ **Le projet sera découpé en 4 paddocks, séparés avec des clôtures mobiles.**
- ✓ **Le pâturage se fera toute l’année**
- ✓ **Pour faciliter la circulation des bovins et de l’exploitant, les clôtures mobiles disposeront de portails et de clôtures électriques.**

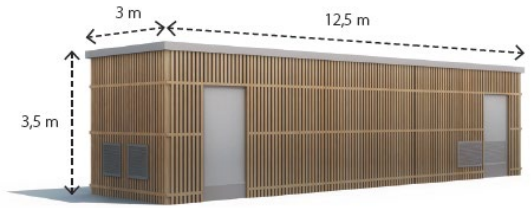


Coupe des structures agrivoltaïques



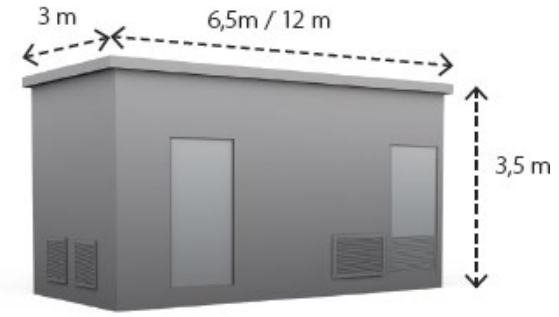
Coupe des locaux techniques





POSTE COMBINÉ LIVRAISON / TRANSFORMATION

Bardage bois en liteaux ajourés de mélèze



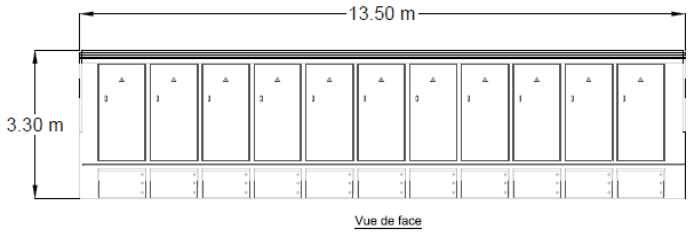
POSTE DE TRANSFORMATION

RAL 7004 Gris de sécurité

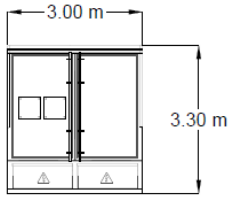
Poste de livraison mixte :

Longueur : 12,50 m
Largeur : 3,00 m
Hauteur : 3,50 m
Bardage bois

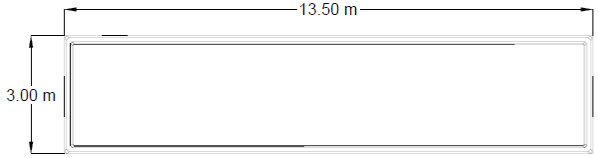
PLAN D'UN CONTAINER BESS



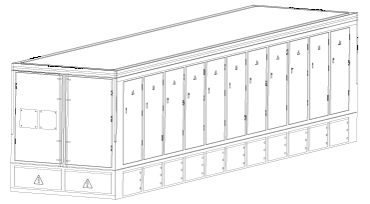
Vue de face



Vue Latérale



Vue de dessus



Vue isométrique

Compatibilité du projet avec la réglementation agrivoltaïque

CRITÈRES RÉGLEMENTAIRES	PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE GUENROUET
Doit apporter directement à la parcelle au moins un service	✓ L'adaptation au changement climatique ✓ L'amélioration du bien-être animal
Doit garantir à un agriculteur actif une production agricole significative	✓ Critère des 90% sera vérifié au regard de la production de biomasse fourragère à l'échelle de la parcelle agricole et le taux de chargement à l'échelle de la surface extérieure accessible aux animaux de l'exploitation agricole, comme indiqué dans l'instruction technique ministérielle,
Doit permettre à l'activité agricole d'être l'activité principale sur la parcelle	✓ Le taux d'emprise au sol de l'installation agrivoltaïque n'excède pas 40% (environ 33% à plat) ✓ La superficie qui n'est plus cultivable est inférieure à 10% de la superficie totale couverte par l'installation agrivoltaïque (moins de 3,5%) ✓ La hauteur de l'installation agrivoltaïque ainsi que l'espacement inter-rangées intègrent l'usage de l'exploitation
Doit garantir à l'agriculteur un revenu durable étant issu de l'activité agricole	✓ Maintien et consolidation de l'atelier bovin ✓ Amélioration de l'autonomie fourragère ✓ Objectif de maintien de la production actuelle.
Doit être réversible	✓ Démantèlement et remise en état de la parcelle au terme de l'exploitation du parc agrivoltaïque prévu et à la charge d'Enoé

En conformité avec l'Arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque, les équipements qui seront installé respecteront la réglementation en vigueur.

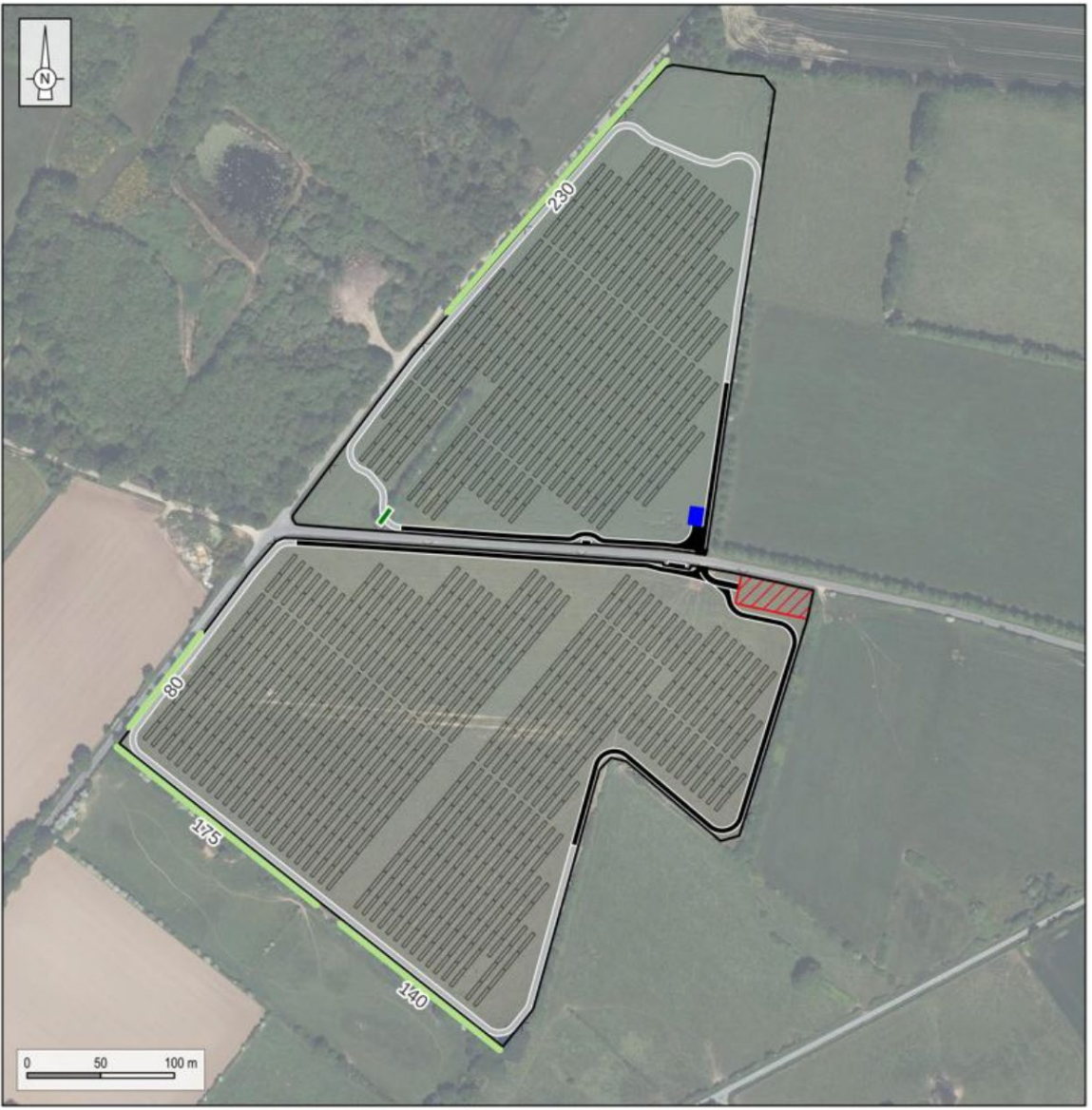
Prise en compte des enjeux liés à l'écologie

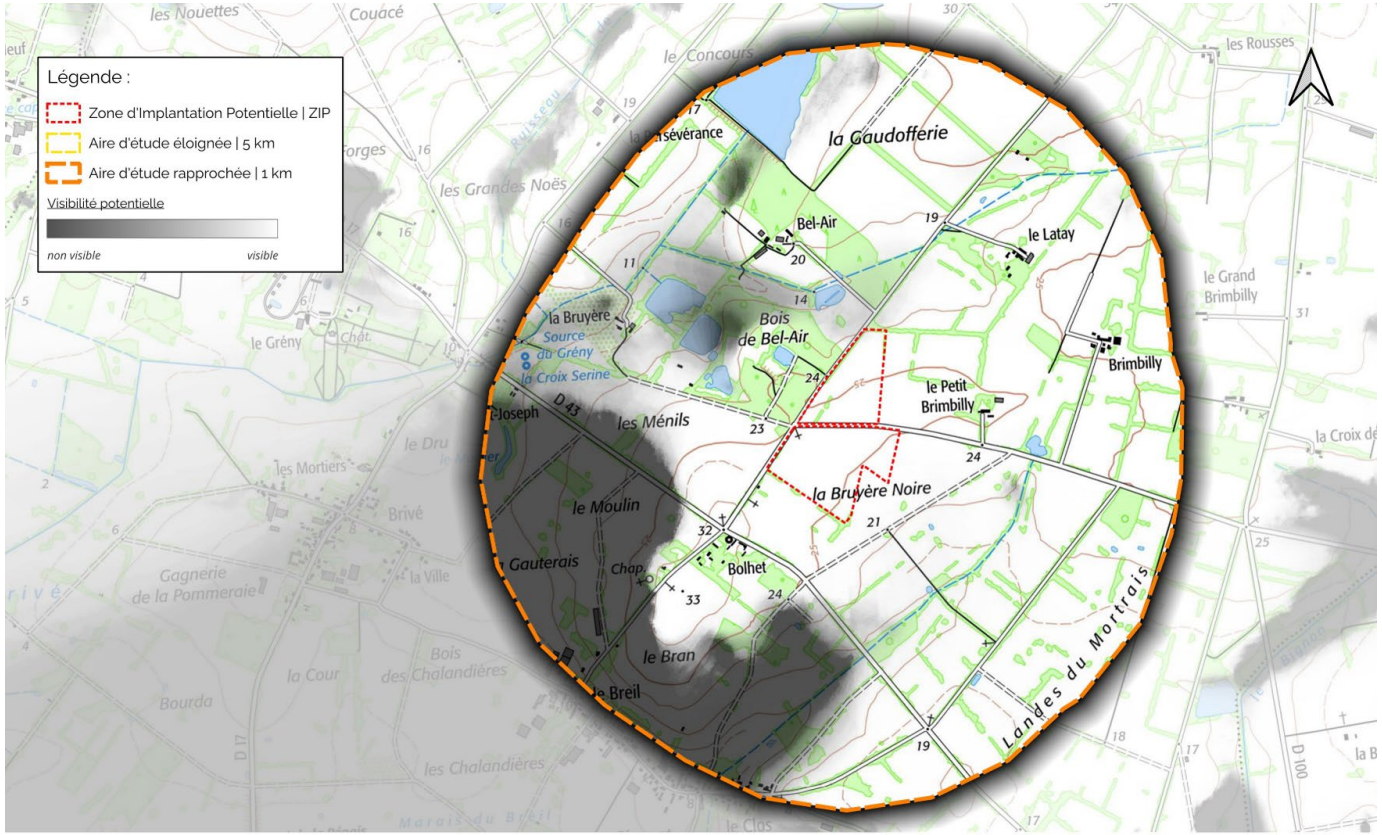
✓ Les principaux enjeux écologiques :

- **Mares** : habitats de reproduction des amphibiens, notamment du Triton crêté.
- **Haies** : corridors écologiques et zones de chasse des chauves-souris, ainsi que sites de nidification des oiseaux.
- **Boisements** : habitats de reproduction, de refuge et d'hivernage pour plusieurs groupes faunistiques.



Prise en compte des enjeux liés au paysage





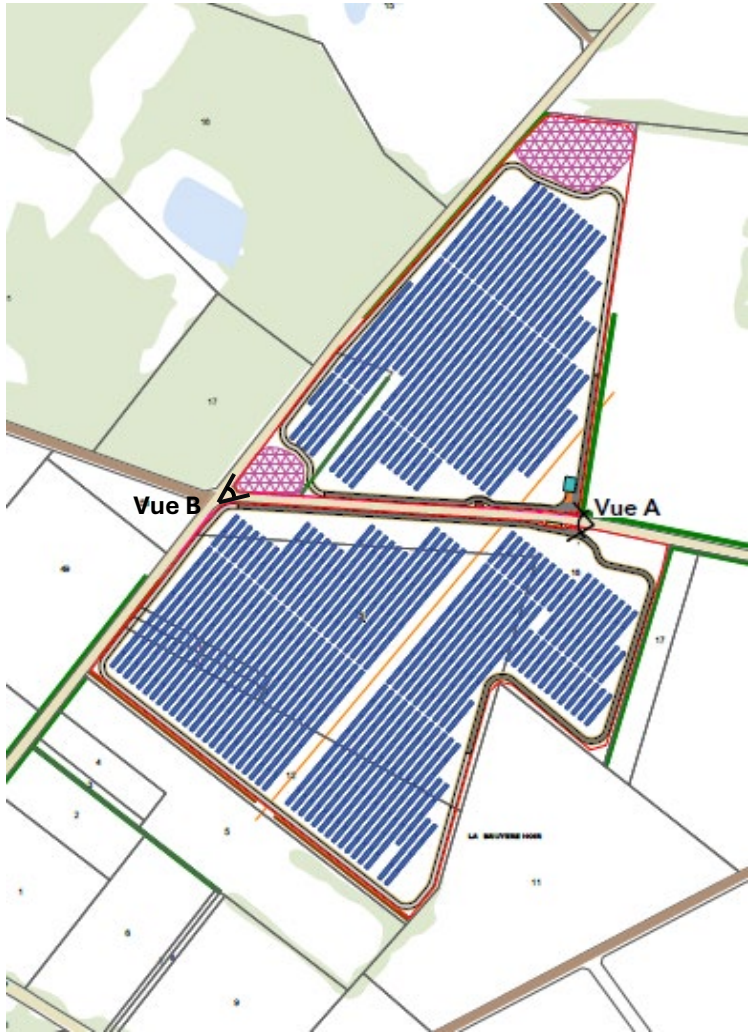
Source : Scan25 / RGE Alti

Projet de centrale photovoltaïque au sol - Guenrouet (44)

Client : Enoé	Dessiné par : MLD
Date : Oct 2025	Rapport : 25 ERE 022

ANOVA EnR
15 rue de la Pentecôte
44880 Sautron

Prise en compte des enjeux liés au paysage



Vue A



Vue B



Prise en compte des enjeux liés aux volets physiques et humains

Thématique	Principaux enjeux / sensibilités
Hydrogéologie	Nappe peu profonde et état chimique médiocre : vigilance vis-à-vis des risques de pollution.
Géologie	Sous-sol globalement stable, avec des argiles sensibles aux variations d'humidité.
Paysage	Bocage et boisements limitant les perceptions. Visibilités ponctuelles modérées à fortes depuis deux points de vue.
Urbanisme	Parcelles en zone agricole A du PLU de Guenrouët ; autorisations soumises au respect des règles applicables.
Servitudes	Présence d'une servitude SUP I1 liée à une canalisation : consultation des organismes concernés et de l'exploitant nécessaire.
Agriculture	Territoire agricole productif : enjeu de préservation du foncier et de maintien de l'activité agricole.
Infrastructures	Accès par les routes communales et la D43 ; présence d'une canalisation de transport traversant la ZIP.
Risques technologiques	Canalisation de gaz exploitée par GRT Gaz traversant la ZIP sur 435 m : contrainte à intégrer à la conception du projet.

Coûts prévisionnels



Principaux postes de dépense	Coût estimatif
Etudes de faisabilité Frais de développement	Environ 100k €
Raccordement	Environ 2 à 3M €
Maintenance annuelle	Entre 10 000 et 20 000€ par an
Ratio	**Coût estimatif**
1M€/MWc	Environ 8M€

Sources :
Ferme Solaire : Rentabilité de l'agrivoltaïsme en 2025 : guide complet pour les agriculteurs, 17/04/2025
Generali : Agrivoltaïsme : quelle rentabilité pour vos panneaux solaires ?, 16/09/2024

Retombées fiscales liées à l'IFER

L'**IFER**, le montant de l'imposition forfaitaire annuel, est fixé à 3 588 € / MWc pour les centrales mises en service après le 1er janvier 2021.

- **Guenrouet** : 456 structures soit 8,249 MWc

La répartition entre les différentes collectivités est la suivante :

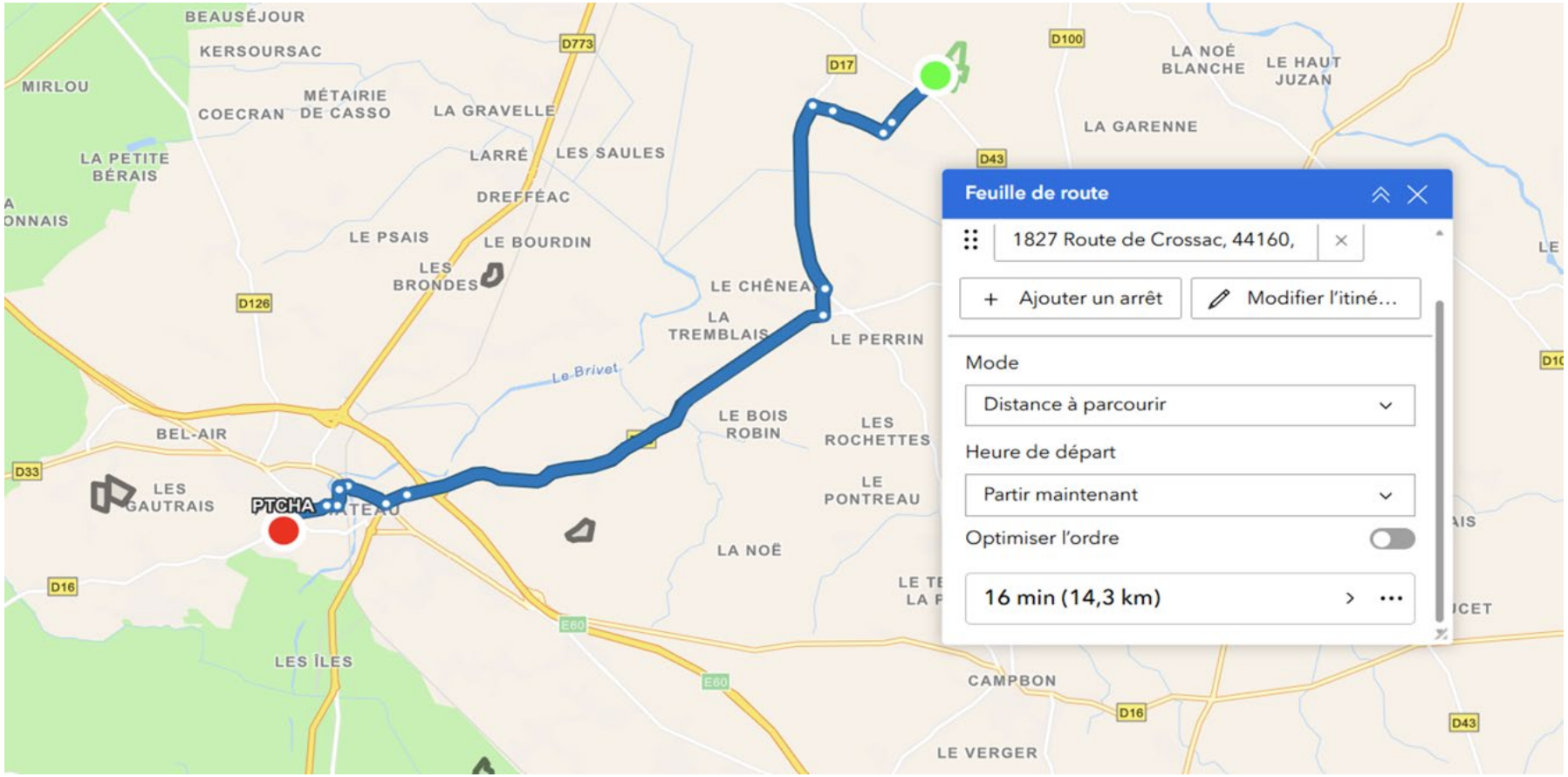
- **Scénario n°1** : Si une commune isolée, un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) ou un EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ) est présent : 50 % pour la commune et 50 % pour le département ;
- **Scénario n°2** : Si un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) est présent : 20 % pour la commune, 50 % pour l'EPCI et 30 % pour le département.

	Commune	CDC	Département
Scénario 1	14 799 € / an		14 799 € / an
Scénario 2	5 919 € / an	14 349 € / an	8 879 € / an

Sources :
Art. 1519 F du code général des impôts ;

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/imposition-forfaitaire-des-entreprises-en-reseau

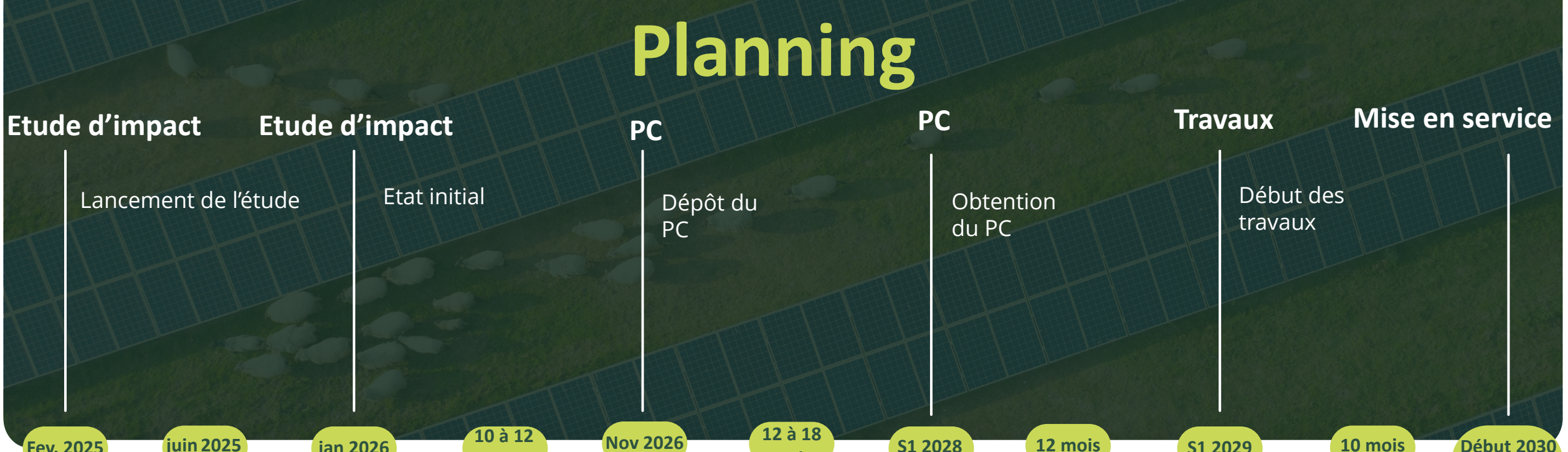
Raccordement



Le raccordement se fera au futur poste-source **de Pontchâteau** qui est équipé de deux transformateurs, pour une puissance installée cumulée de 72 MVA.

Tarif élevé : 0,26€/Wc

Planning



Etude d'impact

Lancement de l'étude

Fev. 2025

Pole ENR DDT

Etude d'impact

Etat initial

juin 2025

Finalisation du projet

Impacts et mesures

jan 2026

10 à 12 mois

PC

Dépôt du PC

Nov 2026

Instruction du PC

12 à 18 mois

PC

Obtention du PC

S1 2028

Demande de raccordement

AO CRE et financement

12 mois

Travaux

Début des travaux

S1 2029

Travaux

10 mois

Mise en service

Début 2030

enoé.
créateur d'énergies

Merci de votre attention

Contact :
Quentin Colleu
Bureaux Vacouva
43 quai de Malakoff, 44000 Nantes
Quentin.colleu@enoe-energie.fr
06 59 71 95 64

Contact :
Marius MICHENAUD
Bureaux Vacouva
43 quai de Malakoff, 44000 Nantes
marius.michenaud@enoe-energie.fr
06 29 51 65 24